REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20261008-451026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	13
De votants	14
Procuration	1

Objet :

Approbation du rapport n°07-2023 de la CLECT

Date de la convocation :
1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 8 octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Olivier NOEL, Rose-Marie FESTINI CROMER, Jean-Michel LE BOUCHER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Hélène MARTIN, Nicolas GOUYA, Steven BREXEL

Absente excusée : Christelle MOISAN
Christelle MOISAN donne procuration à Jean-Michel LE BOUCHER
Absent : Renaud RABRET

Secrétaire de séance : Christelle RIVOALEN-HAYS
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer procède à l'évaluation des charges résultant du transfert ou de la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté.

Suite à la révision des statuts communautaires du 1er janvier 2026, la CLECT a approuvé le 17 septembre dernier l'évaluation des charges des dossiers suivants :

Restitution de charges :

- ✓ Animation du réseau des bibliothèques, secteur Du Guesclin et de Moncontour
  - Soutiens financiers dans le cadre de la gestion de la piscine de Lanrelas et des deux gymnases de Plénée-Jugon
  - Propriété et gestion de trois équipements sportifs : gymnase Jouan à Lamballe, complexe sportif La Tourelle à Plémy et salle multisports de Plédéliac
  - Entretien de trois ronds-points, Lamballe
  - Entretien de voies à proximité de la gare routière de Lamballe (rue des olympiades et rue Henri Avril)

- ✓ Transfert de charges :
  - Compétence Gémapi
  - Parcs d'activité d'origine communale.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20261008-451026-DE

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant la notification du rapport pour approuver chacun des dossiers à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Vu

- Le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- La délibération n°2026-059 du 5 mai 2026 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Le rapport N°07-2026 approuvé par la CLECT en séance du 17 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport N°07-2026 de la CLECT,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 28 octobre 2026

Secrétaire de séance
Christelle RIVOALEN HAYS

Le Maire,
Jean-François CORDON